

# Syndicat mixte Établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise

## Comité syndical - Séance du jeudi 6 décembre 2018

### Extrait du registre des délibérations

**Date de convocation :** le 29 novembre 2018

**Nombre de membres :** 45

**Nombre de présents :** 21

**Nombre de représentés :** 14

L'an deux mille dix-huit, le jeudi six décembre, à dix-sept heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'EPTB Sèvre Nantaise à Clisson (Loire-Atlantique), sous la présidence de M. Jean-Paul BREGEON, Président.

**Etaient présents (avec voix délibératives) :** Cécile BARREAU (pouvoir reçu de Jean-Pierre CHAVASSIEUX), Norbert BAULAN (pouvoir reçu de Jean-Yves MERLET), Jean-François BAZIN (pouvoir reçu de Marc GREMILLON), Yolaine BOSSARD, André BOUDAUD (pouvoir reçu de Jean-Luc GAUTRON), Jean-Paul BREGEON (pouvoir reçu de Rodolphe AMAILLAND et de Marc GENTAL), Hervé BREJON (pouvoir reçu de Jean-François FRUCHET), Christophe CAILLAUD (pouvoir reçu de Marion BERTHOMMIER), Joël CAILLAUD, Claude CESBRON (pouvoir reçu de Albert MECHINEAU), Christian COUTURIER (pouvoir reçu de Françoise HAMEON et de Yann VINCE), Pascal DABIN, Serge FICHET, Jean-Luc GRIMAUD, Jean-Charles JUHEL, Florent LIMOUZIN (pouvoir reçu de Daniel ROUSSEAU), Gilles MERIODEAU, Christian MERLET (pouvoir reçu de Eric SALAÜN) a quitté la salle à 18h00 pendant le point n°5, Claude POUSIN, Catherine PUAUT (pouvoir reçu de Claire PAULIC), Christian ROY.

**Etaient excusés :** Rodolphe AMAILLAND (pouvoir donné à Jean-Paul BREGEON), Joël BARAUD, Marion BERTHOMMIER (pouvoir donné à Christophe CAILLAUD), Alain BROCHOIRE, Jean-Pierre CHAVASSIEUX (pouvoir donné à Cécile BARREAU), Jean-Guy CORNU, Jean-François FRUCHET (pouvoir donné à Hervé BREJON), Jean-Luc GAUTRON (pouvoir donné à André BOUDAUD), Marc GENTAL (pouvoir donné à Jean-Paul BREGEON), Marc GREMILLON (pouvoir donné à Jean-François BAZIN), Françoise HAMEON (pouvoir donné à Christian COUTURIER), Antoine HERITEAU, Freddy HERVOCHON, Paul MANCEAU, Albert MECHINEAU (pouvoir donné à Claude CESBRON), Jean-Yves MERLET (pouvoir donné à Norbert BAULAN), Pascal OLIVIER, Philippe PAILLAT, Claire PAULIC (pouvoir donné à Catherine PUAUT), Daniel ROUSSEAU (pouvoir donné à Florent LIMOUZIN), Eric SALAÜN (pouvoir donné à Christian MERLET), Nicolas VALET, Yann VINCE (pouvoir donné à Christian COUTURIER), Didier VOY.

**Etaient également présents :** Aude BERTHOMIER, Fabienne BOURSE, Marc CATALA, Annabel DREILLARD, Astrid GADET, Dominique MAUDET, Josy PIERRE, Sébastien RENOU, Martine ROUSSEAU.

**A été élu secrétaire de séance :** Florent LIMOUZIN

## DÉLIBÉRATION N° 2018/67 : PROCÉDURES ADMINISTRATIVES - GARENNE-VALENTIN

---

Les travaux de restauration de la qualité physique des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise répondent aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux visés par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sèvre Nantaise.

Ces actions sont mises en œuvre notamment dans le cadre des quatre contrats territoriaux du bassin versant, signés le 4 juillet 2016 avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise, les maîtres d'ouvrage des travaux et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les arrêtés relatifs aux travaux de restauration des berges et de la ripisylve ont été attribués aux maîtres d'ouvrage pétitionnaires avant 2018. Suite à la dissolution par transfert des syndicats, les arrêtés sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 transférés à l'EPTB de la Sèvre Nantaise.

Le programme d'actions de l'EPTB de la Sèvre Nantaise comporte par ailleurs des travaux visant la restauration de la morphologie des cours d'eau. Ces actions n'ont pas été intégrées dans les DIG établies en début de programmation. En effet, à ce stade de la mise en œuvre des programmes d'actions, les éléments techniques n'étaient pas suffisamment précis pour constituer les dossiers réglementaires.

Sur la Moine, le projet d'effacement d'ouvrage et restauration morphologique du bief amont du seuil de la Garenne Valentin nécessite de solliciter une Déclaration d'Intérêt Général et d'engager une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le Président à solliciter une Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration morphologique et de la continuité écologique sur la Moine au droit de la chaussée de la Garenne Valentin sur les communes de Clisson et Gétigné ;

**Autorise** le Président à solliciter une autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau ;

**Autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Paul BRÉGEON



Etobissement Public Territorial du bassin de la Sèvre Nantaise  
Syndicat Mixte  
EPTB  
Sèvre Nantaise